

LA DÉCLARATION DE L'EXPORTATEUR (FORMULAIRE B-13)

Ce formulaire est exigé par les Douanes canadiennes et sert à fournir aux décideurs canadiens en matière de politiques des données statistiques sur les volumes d'exportation, ainsi qu'à limiter ou empêcher l'exportation de certains types de marchandises contrôlées. Pour la plupart des produits, la valeur de l'exportation doit atteindre 2 000 \$ CAN pour qu'on soit tenu de remplir ce formulaire de déclaration de l'exportateur.

LE CONNAISSEMENT

Il s'agit d'un accusé de réception pour l'expéditeur indiquant que les marchandises ont bien été reçues. Un connaissement, ou un ensemble de connaissements s'il s'agit d'un ensemble de colis ou de lots, devraient indiquer la nature et la quantité des marchandises, préciser le nom de l'exportateur, de l'acheteur ainsi que de tous les intermédiaires. De plus, les points d'origine et de destination devraient y figurer.

LE PERMIS D'IMPORTATION

Même s'il y a moins de produits au Mexique pour lesquels il faut détenir des permis d'importation ou qui soient contingentés avec l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), il reste encore 300 catégories pour lesquelles ce document est nécessaire, essentiellement dans le domaine de la machinerie, des automobiles usagées et des pièces, des articles de luxe et de certains produits agricoles.

S'il faut obtenir un permis d'importation, il peut s'ensuivre un délai de plusieurs mois. Dans un tel cas, il n'y a pas avantage à commencer à expédier les marchandises avant d'avoir reçu le permis émis par le *Secretaría de Comercio y Fomento Industrial (SECOFI)*, Secrétariat au commerce et au développement industriel.

LES ACQUITS DE TRANSIT ET D'EXPORTATION (TRANSIT AND EXPORTATION BOND)

Ces documents sont exigés par les autorités américaines si les marchandises passent sur le territoire américain.

LE BORDEREAU D'EXPÉDITION

Si un certain nombre de paquets sont expédiés pour remplir une commande, un bordereau d'expédition doit préciser le nombre de paquets expédiés, ce qu'ils contiennent, le volume et le poids des articles en unités métriques.